
1^{er} Club demande d'adhésion/Mutation 2020

Merci de
joindre
2 photos

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Si besoin, prénom usuel :

Date de naissance :/...../.....

Nationalité :

Lieu de naissance : Département...:.....

Adresse :

Lieu dit :

Code Postal : Ville :

Profession : Retraité de

Téléphone fixe : Portable : E-mail :

Merci d'indiquer le nom de la personne du club qui vous parraine ou comment vous avez connu le club :

Merci d'indiquer si vous avez déjà eu une licence de tir ? Non ? Oui * ? Permis de chasse ? Non ? Oui ?

*Merci d'indiquer le nom de ce club et l'année ?

Pour mieux vous connaître et adapter votre formation à votre niveau :

Avez-vous déjà utilisé une arme ? Non ? Oui ? Circonstances ?

Avez-vous une détention d'arme de catégorie « B » à titre professionnel ? Oui ? Non ? Type ? Cal :

Avez-vous une détention d'arme de catégorie « B » à titre sportif/défense ? Oui ? Non ? Type ? Cal :

Avez-vous un autre loisir sportif ou non ? Si, oui lequel ?

Avez-vous des compétences en informatique ? cuisine ?

Avez-vous des compétences en bricolage ? Spécialité ?

Pouvez-vous tirer allongé ? Avez-vous des contraintes de santé liées au tir ?

Pour s'inscrire, il faut fournir ; une photocopie recto/verso d'une pièce identité, deux photos d'identité récentes, un certificat médical récent (moins d'un mois), régler votre inscription au club, ne pas être interdit de détention d'armes suite à condamnation. (Ne pas figurer au fichier FINIDA)

Licence 1^{er} club : 165€

Badge : 45€*

Pack Formation : 45€*

Droit d'entrée : 85€*

Total : 340€

Total payable en une ou deux fois,
mais le 1^{er} chèque
sera obligatoirement de 90€

Le montant de la licence est de 165€uros, et pour la 1^{ère} année, uniquement, il faut y ajouter, le « pack formation » de 45€uros, qui comprend les cours de formation* sur le tir, incluant le prêt des armes et de leur entretien, les munitions 4.5 et la ciblerie 4.5 à volonté, le badge est de 45€uros, le droit d'entrée est de 85€, soit un total de 340€uros, pour une adhésion 1^{er} club la 1^{ère} année. La saison suivante, il n'y aura que les frais de licence.

A noter, que si vous dépassiez les délais de formation, sans motif valable, vous seriez redevable de nouveau de 45€, la saison prochaine. Les munitions des armes à feu (22lr, 9m/m, 38wc, etc...) et la ciblerie afférente sont payantes.

Merci de rédiger votre chèque de 340€uros à l'ordre des Arquebusiers du Pays d'Ancenis.

Le tarif couple est de 290€, pour des personnes résidant sous le même toit, la licence jeune de 115€.

- Il faut compter au moins sept séances d'une journée, en moyenne pour un débutant,

La FORMATION est obligatoire, elle concerne aussi bien les nouveaux arrivants que les tireurs en mutation d'un club tiers. L'accès au club ne sera validé définitivement, qu'en cas de réussite de la formation.

Je note que j'ai 6 mois pour suivre la formation et la réussir.

En cas de non-observation des points ci-dessus, votre admission serait refusée.

La formation à plusieurs objectifs ;

- 1) **Maitrise/Connaissance** parfaite de tous **les pas de tir** et des accès au stand.
Rappel : le stand est en « accès libre », tous les jours de 08h00 à 19h30 y compris lors des vacances...
La contrepartie est de suivre et **d'assimiler la formation**.
- 2) **Connaissance/Aisance dans le maniement des armes** en toute sécurité, pour soi et les autres.
Mise en pratique des règles de sécurité FFtir et savoir appliquer le règlement intérieur du club d'Ancenis.
Découverte ou rappel des Techniques de tir à la cible.
- 3) **Connaissance des autres membres/intégration** au sein du club qui vous accueille, ce qui contribue à forger et à maintenir une bonne ambiance au sein du club.
- 4) **Pratique/initiation/découverte** de **TOUTES les disciplines sportives** pratiquées au sein du club, pour apporter un maximum de connaissance, au futur sociétaire sur les disciplines du tir sportif.
Disciplines sportives majeures : 10mètres, Tir Armes Réglementaires (**TAR**), tir Armes Anciennes.
Par la suite, vous pourrez aussi pratiquer, occasionnellement, le tir western, le tir plateaux, le TSV ou du PTA.

La formation est **ADAPTEE au niveau de pratique du tir de chacun**. Ainsi un **tireur confirmé** pourra passer moins de temps dans les différents modules, qu'un **tireur débutant**. Pour un **tireur confirmé**, il faut compter, en moyenne, 4 à 5 séances maxi. Mais tout dépend de **votre niveau réel de tir**, de votre maîtrise **de la règle des « 5 »**.

L'inscription au club implique :

- 1) La stricte observation de la réglementation sur les armes,
- 2) L'observation absolue des règlements et statuts de notre association, connaissance/application de la **règle des « 5 »**
- 3) **L'obligation de suivre la formation** sur le tir, d'une manière **active**, de réussir (*avoir au moins, 20/30*), au **QCM du club**, 12/20 au **Qcm FFtir** et enfin de passer avec succès les **différents tests de tir**.
- 4) En cas d'**insuccès** sur ma capacité de mise en œuvre de manière **autonome et sécurisé pour moi et les autres**, des armes de **cat B**, ou d'échecs répétés aux tests des armes de **cat B**, **je note que le club pourra me refuser la délivrance d'un carnet de tir/d'avis favorable pour pouvoir accéder aux armes de la catégorie B**.
L'utilisation d'armes de **cat B** du club, ne pourra se faire, alors, **qu'accompagnée d'un moniteur**.
Mais j'aurai accès, comme le prévoit la législation, **aux armes de cat C et D**.

L'accès au club ne sera validé définitivement, qu'en **cas de réussite de la formation**

Merci d'indiquer pourquoi vous voulez venir tirer spécifiquement à Ancenis ?

.....
.....
.....
.....
.....

Paiement : oui ? non ? Paiement cash : oui ? non ? 1 ^{er} chèque : 2 ^{ème} chèque :	Licence n° Attribuée par ITAC en date :	Personne à prévenir en cas accident ? (Tel/Nom) Déclaration accident à remplir
Photocopie CNI : oui ? non ?	<i>Autorisation parentale ?</i>	Départ du club le :
Certificat médical : oui ? non ? <i>de « non contre indication au tir sportif »</i>	N° badge affecté :	Badge rendu : oui ? non ? et consigne remise-le :

Je sollicite mon adhésion en 1^{er} club aux Arquebusiers du Pays d'Ancenis. A Ancenis, le .../.../20.....
Admission agréée par le Bureau sous six mois.

Le Président *Le Secrétaire* *Le Trésorier* *Le postulant* :
M Alain MARS *M Ph. Régnier* *M Th FONTENEAU* *M.....* *lu et approuvé*

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 et du RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat ou au Président du club.